

Compte rendu du comité syndical du 18 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le lundi 18 décembre à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, au Pôle Culturel et Sportif.

Nombre de délégués titulaires présents : 17
Nombre de délégués suppléants présents : 1
Nombre de procurations : 1
Date de convocation du comité : 12 décembre 2017

Présents MARTIN Jean-Claude, PIROT Valérie, ADOR Sylvie, SCHMIDT Stéphanie, DELORME Noëlle, ABEL François, VIVIANT Gilles, DEL GATTO Laurent, ARDIN Gilles, CLERC Gylane, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, COLLINET Alain, REY Gilles (suppléant sans droit de vote) ARCHINARD Jacques, PERCEVEAUX Michelle, PERNOUD Nicole, FROELIG Pierre, GERMAIN Jean-Luc, CHARVIER Evelyne (suppléante sans droit de vote).

Procuration : ROLAND Renée à SCHMIDT Stéphanie.

Absente : ROLLAND Renée.

Madame Noëlle DELORME a été élue secrétaire.

1- Approbation du PV du comité syndical du 25 septembre 2017

Le comité syndical adopte le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017, sous réserve de préciser les conditions de gratuité évoquées dans le point 3 à savoir : Tarifs de location du gymnase près du Collège René Long et du gymnase du Pôle culturel et sportif à la demande de Monsieur Jacques ARCHINARD. En effet la gratuité porte sur le tarif à l'heure uniquement.

Cette mention rajoutée, le PV du comité syndical du 25 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité

2- Décision modificative n°4 au budget 2017 :

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits relatifs à la section de fonctionnement du budget principal afin d'effectuer les écritures comptables liées au versement des salaires du mois de décembre 2017 ainsi que le dernier appel de fonds aux communes pour l'année 2017 comme suit:

Section de fonctionnement – dépenses:

Chapitre 011 :

DEPENSES C/ 60611 : eau et assainissement : **10 000€**
DEPENSES C/ 60612 : énergie et électricité : **20 000€**
DEPENSES C/ 6068 : autres matières et fournitures : **10 000€**
DEPENSES C/ 615221 : entretiens et réparations bâtiments publics : **150 000€**

Chapitre 012 :

DEPENSES C/ 64 111 : salaire personnel titulaire : **100 000€**

Chapitre 65 :

DEPENSES C/ 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres : **50 000€**

Section de fonctionnement – recettes :

Chapitre 74 :

RECETTES C) 74 741 : communes membres du SIPA : **340 000€**

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°4 et de permettre à Madame la Présidente le règlement de cette affaire.

Il sera toutefois nécessaire de retravailler avec les secrétaires des communes sur les Attributions de compensations versées par le Grand Annecy.

3- Renouveaulement de la ligne de trésorerie de 250 000 € suivant proposition de la caisse d'épargne

Pour permettre au Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby de disposer d'une trésorerie suffisante pour assurer ses obligations financières, il est proposé de signer une convention de ligne de trésorerie avec la caisse d'épargne RHONE-ALPES. Il s'agit d'une « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de deux cent cinquante mille Euros (250 000 €) dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

- Montant : 250 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : EONIA + marge de 0.85 % (seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 0,4 %
- Commission d'engagement : néant
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : néant

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le renouvellement et de permettre à Madame la Présidente le règlement de cette affaire.

4- Adoption des tarifs 2018 du service jeunesse

Monsieur le Vice-président propose de maintenir les tarifs de l'année 2017 à savoir :

Tarifs d'adhésion : selon le Quotient familial de la CAF

- pour un QF < 600 : 10.50 €
- pour 600 < QF < 1000 : 15.75 €
- pour QF > 1000 : 21 €

Tarifs des Activités :

- sans déplacement : 1 € la demi-journée,
- avec déplacement : 2 € la demi-journée,
3 € la journée.

Il est décidé à l'unanimité de valider ces tarifs pour l'année 2018.

5- Convention de financement d'un poste mutualisé avec le conseil départemental relais médico-social :

Par délibération du 6 novembre 2006, le conseil de communauté du Pays d'Alby a approuvé la convention relative à un poste de secrétariat commun aux services de la Communauté de Communes (relais assistantes maternelles et multi-accueil) et aux services du Conseil Général (accueil et secrétariat du relais médico-social). Initialement passée pour 3 ans, cette convention est, depuis 2010 renouvelée annuellement.

La commission permanente du Conseil Départemental dans sa séance du 11 septembre 2017 a établi un projet de convention :

- le Conseil Départemental se donne une limite maximale de prise en charge : 16 000 € pour l'année 2017.

Il est proposé de valider les termes de la convention.

Il est décidé à l'unanimité de valider les termes de la convention et de permettre à Madame la Présidente le règlement de cette affaire.

6- Subvention pour l'amicale du personnel :

Madame la Vice-Présidente propose au comité de verser une subvention à l'amicale du personnel du pays d'Alby.

Le montant par agent envisagé est celui que les communes adhérentes au SIPA versent au titre de l'Action Sociale et pourra être révisé chaque année sur cette même base.

Pour l'année 2017 le montant est de **201.45 € par agent**.

26 agents du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby adhèrent à cette amicale.

Il conviendra donc de subventionner cette association pour l'année 2017 à hauteur de : **5 237.70 €**

Madame la Présidente rappelle qu'il est de coutume d'inviter les maires et les présidents des collectivités qui subventionnent l'association aux assemblées générales. Il semblerait que cette pratique ait été oubliée depuis 2016.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le versement de la subvention à l'amicale du personnel du Pays d'Alby et de permettre à Madame la Présidente le règlement de cette affaire.

7- Subventions pour le PLAJ hiver, été, toussaint 2017 et rappel printemps 2017 :

Il est rappelé que pendant les vacances d'hiver, été et toussaint, les associations locales ont proposé des activités sportives et culturelles aux enfants et aux adolescents du Pays d'Alby.

Les subventions pour le PLAJ printemps 2017 ont été votées par délibération n°D_G_004_17 du 29 mai 2017 ; le tennis d'Alby n'ayant pas donné les éléments à temps, un rappel est donc effectué pour cette association.

Le bilan financier laisse apparaître un déficit à la charge des associations. Il est proposé de verser les subventions suivantes :

	Vacances Printemps	Vacances Hiver	Vacances Eté	Vacances Toussaint	TOTAL
F2C		560.88	0.00	247.33	808.21
CAVALIERS DES CYCLAMENS		822.00	1 607.50	846.00	3 275.50
RANDONNEURS DU CHERAN		84.14	52.40	0.10	136.64
BAZARNAUM		84.34	115.68	0.00	200.02
TENNIS GRUFFY		0.00	1 822.89	0.00	1 822.89
BOUILLON SCULPTURE		232.00	1 120.00	520.00	1 872.00
ECOLE DE PECHE		0.00	227.00	126.00	353.00
MUSEE DE LA NATURE		0.00	0.31	0.00	0.31
ALBY LOISIRS		29.00	0.00	0.00	29.00
FOLIOSCOPE		0.00	145.79	0.00	145.79
ECOLE DE MUSIQUE		0.00	259.32	0.00	259.32
TENNIS ALBY	231.00		373.00	222.00	826.00
					9 728.68

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le versement de ces subventions aux associations et de permettre à Madame la Présidente le règlement de cette affaire

8- Constitution d'une régie de recettes pour la billetterie de l'auditorium :

Ce point devra être débattu ultérieurement puisque le SIPA n'a pas encore reçu l'avis conforme du comptable public assignataire nécessaire à la constitution de la régie de recettes.

9- Divers :

a. les travaux du Pôle Culturel et Sportif et de ses abords :

Madame la Présidente indique que des travaux de finitions ainsi que des levés de réserves sont toujours en cours mais globalement il n'y a pas eu de mauvaise surprise.

Le SIPA reste toutefois dans l'attente d'une proposition du cabinet d'architectes pour du mobilier (notamment pour le hall) et la signalétique aux abords du bâtiment (totem comprenant entre autre les boites aux lettres).

Pour des questions de sécurité, il devient urgent que le groupe de travail qui avait été décidé cet été se constitue pour « gérer » l'espace « bosses » en face du Pôle.

b. Fonctionnement du Pôle Culturel et Sportif :

Il est maintenant nécessaire de donner des badges aux professeurs de gymnastique du collège qui interviennent dans le gymnase du Pôle. Les professeurs auront donc la responsabilité de la fermeture des portes après l'entrée des élèves et après leur sortie du bâtiment.

Il faut mettre en place rapidement une convention avec les associations sportives pour l'utilisation des locaux. Ces dernières devront systématiquement entrer en relation avec le secrétariat du SIPA pour toute demande.

c. Maison de Pays et Annexe :

La Maison de Pays est presque entièrement vidée. L'archiviste du Centre de Gestion missionné par le Grand Annecy aura normalement fini de constituer les archives fin janvier 2018.

Le SIPA devra également réaliser son archivage (crèche, service jeunesse etc...) rapidement dans l'année qui arrive.

En ce qui concerne l'annexe, la commune d'Alby sur Chéran est en train de constituer le dossier de demande d'autorisation de travaux dans ERP en lien avec un architecte afin d'y installer la bibliothèque communale.

d. Rencontre des assistantes maternelles de la commune de Viuz la Chiesaz.

Madame la Présidente rappelle qu'un groupe d'assistante maternelle de la commune de Viuz la Chiesaz a adressé une lettre au Président du Grand Annecy afin d'exprimer son mécontentement de ne plus pouvoir bénéficier du Relais d'Assistants Maternels du Pays d'Alby.

Les assistantes maternelles signataires du courrier et les élus du Conseil Municipal de la Commune de Viuz la Chiesaz ont été invités pour échanger avec les élus du Syndicat

Lors de cette entrevue, Monsieur le Maire de Viuz la Chiesaz a évoqué le fait d'envoyer une proposition de convention au SIPA .

Il a été convenu avec les assistantes maternelles présentes, que s'il n'y a pas eu d'entente entre la commune et le SIPA dans les 6 mois, ce dernier pourrait étudier le fait de conventionner directement avec une association ou avec des privés.

e. Ressources humaines :

Le poste de gardien est actuellement pourvu par un agent en contrat de 6 mois afin de prendre du recul sur les heures et tâches à accomplir sur les deux sites (René Long et Pôle Culturel). Un point sera fait en mars et un autre en mai.

Il faudra prévoir en 2018 un poste pour la communication du SIPA en général et des manifestations dans l'auditorium en particulier.

La séance est levée à 22h10.

La Présidente,

Marie Luce PERDRIX